

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 403

présenté par
M. Moreau

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi portant réforme ferroviaire et service minimum dans les transports ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le service minimum dans les transports doit être l'élément clé de chaque réforme du secteur.